

tôt qui n'en exigeât aucun ? Et n'est-ce pas **ça** qui intéresse essentiellement le peuple ?

Extrait d'une Lettre de Vence. Le 18 du mois d'Octobre les commissaires de notre district vinrent se saisir des papiers du chapitre, des clefs de l'église cathédrale, en chassèrent les chanoines, en leur interdisant d'y jamais célébrer l'office. Les membres du chapitre ont fait leurs protestations contre cette violence. Le département écrivit à la même époque à l'évêque (Voyez à la page suivante la réponse du prélat). Celui-ci écrivit aussi-tôt à ses curés de continuer à s'adresser à lui pour toutes les permissions & autres actes, & il leur défendit, sous peine des censures ecclésiastiques, de publier dans leur église la prétendue constitution du clergé. Le peuple étoit prêt à se soulever contre le district ; le prélat l'en empêcha. Il y a un mécontentement général contre toutes ces opérations destructives. — La même opération s'est faite à Grasse ; même conduite de l'évêque & du chapitre, & même mécontentement du grand nombre. A Glandève & à Senez, on n'a pas voulu recevoir le décret.

M. l'évêque de Fréjus, où est fixé l'évêché du département, a déclaré ne vouloir rien recevoir ni donner, en fait de juridiction.

M. l'évêque de Vence s'attend à tout, même à la mort, s'il le faut, pour défendre les droits de son siège & sa juridiction, qu'aucune puissance temporelle n'a le droit de lui enlever. On lui a signifié de quitter sa maison épiscopale pour le premier Janvier.

MM. les administrateurs composant le directoire du département du Var, ayant écrit à M. l'évêque de Vence, une lettre datée de Tou-